



Faire venir ma mère en france

Par **34youyou34**, le **20/04/2015 à 18:38**

bonjour a tous , je vient vers vous pour avoir des renseignement pour faire venir ma mère en France .

je vous explique un petit peut la situation , pour mieux comprendre le cas et mieux me renseigner .

voila je vis en France depuis 2002 , j ai un titre de séjours valable 10 ans , ma mère vis au Maroc .

je suis fils unique et mon père et décédé (ils était déjà divorcer avant qu il ne décède) , ma mère vis seul au Maroc et j aimerai a tout prix la faire venir en France car je ne supporte plus le faites qu'on soit séparer , de plus elle vis seul et n à pèrsonne pour qu elle puisse subvenir a ses besoin de vie quotidienne .

je sais que sa ne se fait pas comme sa non plus quelle est le meilleur moyen de la faire venir rapidement .

au niveau ressource j avait un emploi en CDI que j ai perdue malheureusement dernièrement en octobre 2014 , je suis donc au chômage (a la recherche d un emploi) .

et en faites j ai un souffle au cœur , et dernièrement j ai appris par un médecin du travail que j ai consulter y a très longtemps (des mon arriver en France) que je ne pourrai plus travailler il ma remis un papier qu'il atteste .

SVP seul les personne qui s y connaisse vraiment ou qui sont sur d eux me réponde en attendant vos réponse je vous remercie d avance .

Par **34youyou34**, le **21/04/2015 à 16:35**

merci pour vos réponse c cool

Par **moisse**, le **21/04/2015 à 17:02**

Bonsoir,

Impatient hein ??

Quand on est impatient, on sort son carnet de chèque et on paie un spécialiste.

[citation]que je ne pourrai plus travailler il ma remis un papier qu'il atteste .

[/citation]

ce document n'existe tout simplement pas.

Le médecin du travail délivrera un avis d'aptitude ou d'inaptitude à un poste considéré dans une entreprise considérée.

La preuve est que vous avez continué à travailler et que vous êtes au chômage, donc apte à reprendre un emploi.

Pour ce qui concerne votre mère, elle peut s renseigner auprès du consulat le plus proche en vue d'obtenir un visa pour rapprochement familial.

Par **34youyou34**, le **21/04/2015 à 17:06**

merci moisse